Image not found or type unknown

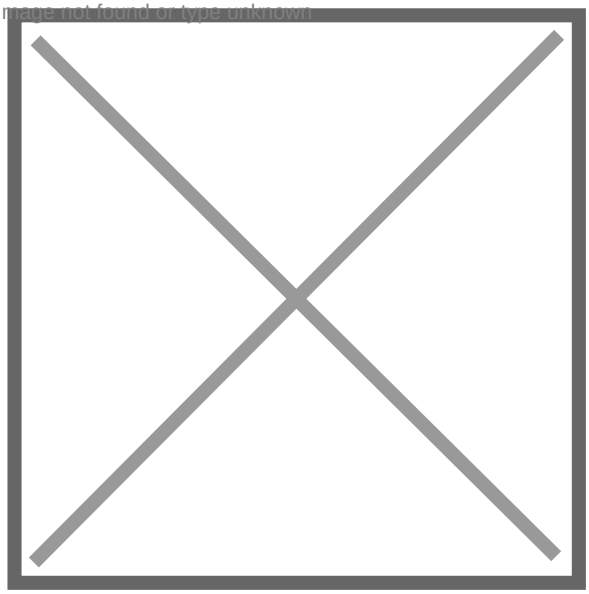

Droits sur le temps de travail après congé de maternité

Par **cilou14**, le **26/10/2009** à **09:08**

Bonjour,
Maman de 4 enfants, je reprends mon travail (aide ménagère) début mars après un congé de maternité de 3 ans. Cependant, ma remplacante fait des heures assez contraignante qui me bloque pour la garde de mes enfants car seulement 1 enfant est à la nourrice et les autres sont scolarisé et je n'ai pas les moyens de mettre les 4 enfants a la nourrice. Mes heures que je reprendrais serait que je finirais à 19/20h le soir et travaillerai le mercredi. Quand j'ai été voir mon entreprise concernant cela ils m'ont dit qu'il fallait que je me debouille et que en gros je n'avais pas le choix!!
Esc ce que j'ai le droit de demander (par lettre) d'"imposer" mes disponibiltés?? Quels sont exactement mes droits??. Tout en ayant un temps plein car je ne peux pas financièrement d'avoir un mi temps.
Merci de vos réponses!!!

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés